



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
11	6	10	1

<p><u>Objet de la Délibération</u></p> <p>Désignation des délégués du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL)</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2026-CM1604-04</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-six, le seize avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le dix avril de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Alexandre BERGODAA.</p> <p><u>Présents</u> : M. Alexandre BERGODAA, M. Raphaël JEAN, Mme Raymonde DE BRAUWER, M. Grégoire PITOT, M. Guy LOOP, M. Michel BLATGÉ, M. Roger SIGRIST, Mme Jessy EYCHENIÉ, Mme Céline PHILIPPON et Mme Émilie BERGODAA</p> <p><u>Absents</u> : Mme Françoise BERRY (Pouvoir donné à M. Michel BLATGÉ)</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Jessy EYCHENIÉ</p>
---	--

Conformément aux dispositions des articles L2121-33, L2122-25, L5211-6 à L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être désigné des délégués, membres du Conseil municipal, chargés de représenter la commune au sein du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL).

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des dispositions prévues aux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon, un délégué titulaire et un suppléant doivent être désignés.



LE CONSEIL MUNICIPAL

ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DÉSIGNE les délégués suivants pour représenter la commune au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional du Luberon :

Titulaire	Suppléant
Raymonde DE BRAUWER	Roger SIGRIST

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

Jessy EYCHENIÉ

le Maire

Alexandre BERGODAA

